

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 Octobre 2016

Présents : Mme Régine REMILLON – Mr. Marc BLETEAU – Mme Marie BAUD – Mr. Vincent MOREAU – Mme Marylène DAIGUEMORTE – Mme Maryse MICHALAK – Mme Jannick GANIER – Mr. Jacky DURET

Absents excusés : Mr. Serge JACQUEMOUD (pouvoir à Mme MICHALAK) – Mme Marjorie DUVERNEY-BOISIER (pouvoir à Mr. MOREAU) – Mr. Esther VACHOUX (pouvoir à Mme REMILLON) Mme Sylvia DUSONCHET

Absents: Mr. Pierre MORETTI – Mr. Jean BOCHET – Mr. Laurent DELIEUTRAZ

Public : 0

1)Après lecture des comptes rendus des séances du conseil municipal du 4 Juillet et 5 Septembre 2016, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

2)Le conseil approuve la modification des statuts du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe portant sur les points suivants :

- Substitution de la commune de Contamine-Sur-Arve par la Communauté de Communes de Faucigny Glières pour la compétence « Rivières »
- Modification de la compétence « Rivières » afin de tenir compte des réformes sur la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations)
- Prise de compétence eau potable pour 8 communes (Bogève/La Tour/Peillonex/Viuz-En-Sallaz/Marcellaz/Ville-En-Sallaz/Faucigny/Saint-Jean-de-Tholome) après la dissolution du SIEPA à compter du 1^{er} Janvier 2017.

3)Madame Le Maire présente le rapport d'activités de l'année 2015 du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe dont un exemplaire est consultable en Mairie

- 4)Le conseil approuve la création du Pôle métropolitain du genevois français sous réserve de :
- l'accord de la majorité qualifiée des membres sur l'adhésion de la communauté de communes Arve et Salève au Pôle métropolitain
 - la mise en conformité des statuts de ladite communauté de communes par une procède d'extension de ses compétences
 - la dissolution de l'ARC Syndicat mixte

Le pôle métropolitain (créé par la Loi portant réforme des collectivités territoriales de 2010 et modifié par la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles de 2014) est un établissement public constitué par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement de développement durable et de solidarité territoriale.

A savoir que le genevois français compte désormais près de 400 000 habitants, au sein d'une agglomération transfrontalière de près d'un million d'habitants, le Grand Genève. Notre territoire connaît un très fort rythme de développement et une dynamique métropolitaine affirmée. Les besoins en matière de mobilité, de logements, de préservation de l'environnement, de cohésion sociale et de création d'emplois constituent autant de défis et appellent des cadres d'actions adaptés. C'est pourquoi les élus de l'ARC Syndicat mixte travaillent à sa transformation en Pôle métropolitain.

5) Informations diverses :

Le conseil valide les factures et devis suivants :

Logiciel cimetière (ADIC) : 8 326,32 €TTC – Pour fleurissement de la commune (APE) : 668,81 € TTC – Fauchage accotements (E. Vachoux) : 9 549,20 € TTC - Formation de 5 employées « Prévention et secours civiques+Initiation à la réduction des risques (Croix Rouge) : 230 € -Filets pour cage de Foot. : 180 €TTC – Démontage et remise en place des stèles (Marbrerie Lavergnat) : 5 115,60 €TT – Reprise de gravure sur plaque de marbre (Mr. Monnet Franck) : 314,80 € TTC - Attelage gueule de loup non monté (Garage du Môle) : 381,60 €TTC – Réalisation de pavés espacés tous les 2 mètres en résine + granulats « Au Souget » + Travaux de peinture routière : passages piétons « Au Chef-Lieu » (Proximark) : 6 444.00 € TTC

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Adjointes Techniques Mr. THIODET Raphaël, arrivé le 1er Août et Mr. GAUTHIER Jean-Marie, arrivé le 3 Octobre.

Vifs remerciements à tous les acteurs des animations (conférence/débat-Course colorée-Zumba) à l'occasion d'Octobre Rose au profit du dépistage du cancer du sein ... pour une première ce fut un succès.

Affiché en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales Art. L.2121-25 et Code des Communes Art. R1231-9.

Secrétaire de séance
Marylène DAIGUEMORTE .

Maire
Régine REMILLON